

FRADIN TRONEL SASSARD & ASSOCIES
HUISSIERS DE JUSTICE A LYON – FRANCE

79 Bis, cours Vitton
CS 40344
69455 Lyon Cedex 06 - France
T. +33 (0)4.78.42.66.33 - F. +33 (0)4.78.92.97.45
E-mail : lyon@fradin-huissier.com
Site : www.fradin-huissier.com

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

Références étude : 197 816 / OF / DS / 655-3

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE MERCREDI SEIZE NOVEMBRE

A LA REQUETE DE :

SELARLU PIERRE MARTIN ès qualités de mandataire judiciaire à la LJ de Mme
20, boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON, prise en la personne de son
représentant légal en exercice,

AGISSANT EN VERTU D' :

Une requête à Madame le Juge Commissaire près le Tribunal Judiciaire de LYON Chambre
des Procédures Collectives en date du 17/06/2022 et d'une ordonnance rendue par
Madame le Juge Commissaire près le Tribunal Judiciaire de LYON Chambre des
Procédures Collectives en date du 20/09/2022,

et, en étant porteur,

- du Code de procédure civile d'exécution, en ses articles L.322-2 et R.322-1 et suivants,

Je soussignée **Agnès FRADIN-TÊTE** Commissaire de justice associée de la **SPE SAS FRADIN TRONEL SASSARD ET ASSOCIÉS, SPE** sous forme de **SAS** titulaire d'un Office de Commissaire de justice à **LYON**, dont le siège est situé **79 bis cours Vitton - CS 40344 - 69455 LYON Cedex 06**, ayant pour commissaires de justice **Damien TRONEL, Olivier SASSARD, Olivier FRADIN, Agnès FRADIN-TÊTE, Audrey DIMITRIO, Madysson DE BARROS** et **Annabelle SALVADORI**, y demeurant,

CERTIFIE m'être spécialement transportée ce jour à l'adresse suivante :

LIEUDIT EN JAILLIS, chemin de la Bigaudière
69690 ST JULIEN SUR BIBOST

afin de procéder à la description des biens et droits immobiliers appartenant à :

Madame
Née le

sur place, j'ai procédé comme suit :

SITUATION DES LIEUX

Lesdits biens et droits immobiliers, objets des présentes sont situés chemin de la Bigaudière, Lieudit en Jailly à SAINT JULIEN SUR BIBOST, juste avant le hameau de quelques maisons et une ferme.

Lesdits biens et droits immobiliers, objets des présentes, figurent au cadastre de la commune de SAINT JULIEN SUR BIBOST de la façon suivante :

SECTION	N°	ADRESSE OU LIEUDIT	CONTENANCE
B	19	EN JAILLY	0 ha 45 a 10 ca

CONDITIONS DE LA DESCRIPTION

Les lieux sont à l'abandon, inhabités.

DESCRIPTION DES LIEUX

La parcelle B 19 est située sur la gauche du chemin de la Bigaudière en venant de SAINT JULIEN SUR BIBOST.

La parcelle est entourée de prés clos par des haies vives, des barbelés.

Il existe un accès à la parcelle par une sorte de plan incliné en herbes.
Une pancarte indique « La ferme de l'Héritage ».
(photos n°23 & 1)

La parcelle est constituée d'un terrain en herbe, non entretenu, envahi de ronces, de bosquets sauvages
(photos n°2 – 3 – 7 à 15)

Sur un côté, la parcelle est bordée par des arbres le long du chemin de la Bigaudière.
(photos n°16 à 19)

La parcelle B24 consiste en un pré.

La parcelle B18 consiste aussi en un pré.

La parcelle B 11 est inaccessible.

Les parcelles situées de l'autre côté du chemin de la Bigaudière consistent en prés.
(photos n°20 à 22)

Sur la parcelle a été édifié un chalet en bois couvert par une toiture à deux pans.
La terrasse extérieure en bois devant le chalet est pourrie et s'effondre.
(photos n°3 & 4)

A l'intérieur du chalet ne se trouve qu'une seule pièce, non divisée.
Il n'y a ni eau, ni électricité, ni sanitaires.
Le sol est en parquet
Les murs sont recouverts de bois.
La sous-face de la toiture est en bois.
La pièce est éclairée par une fenêtre et une porte- fenêtre.
(photo n°6)

Superficie

Les lieux objets de la présente description du chalet ont une surface de 14.1 m², tel qu'il ressort d'un certificat de mesurage dressé par Monsieur Michel FERNANDES.

DECLARATIONS

Madame : étant absente lors de ma visite à son domicile, celle-ci m'a joint par téléphone.

Elle m'a indiqué que :

- le terrain n'est ni loué, ni occupé,
- le chalet a été construit avec autorisation municipale.

CLICHES PHOTOGRAPHIQUES

J'ai pris 23 clichés photographiques des lieux que j'annexe au présent procès-verbal.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSE ET REDIGE LE PRESENT PROCES-VERBAL POUR VALOIR ET SERVIR A TELLES FINS QUE DE DROIT.

Agnès FRADIN-TÊTE
Commissaire de justice associée





197816-01



197816-02



197816-03



197816-04



197816-05



197816-06



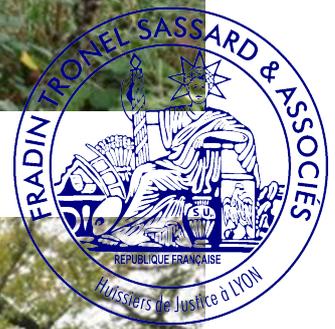
197816-07



197816-08



197816-09



197816-10



197816-11



197816-12



197816-13



197816-14



197816-15



197816-16



197816-17



197816-18



197816-19



197816-20



197816-21



197816-22



197816-23

